



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JANVIER 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 3 janvier 2017.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Christian LE NEVE, qui a donné procuration à Yann LE LOUARN, Michel REPECAUD et Karine LE ROUX, excusés, et Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Monique JESTIN.

ORDRE DU JOUR :

- Construction de la bibliothèque : attribution des lots
- Raccordement du réseau d'assainissement à la station de Bourg-Blanc : fonds de concours de la CCPA
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

[Construction de la bibliothèque : attribution des lots](#)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 10 lots séparés lancée le 13 octobre 2016 pour les travaux d'extension de la salle polyvalente, via la construction d'une médiathèque, avec mise aux normes et travaux divers.

L'analyse de l'ensemble des 38 dossiers reçus a été effectuée par le bureau d'études SOBRETEC et la commission des achats. Ont été retenues comme étant les offres les mieux-disantes, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique et 60 % pour le prix des prestations), celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 ó gros-òuvre : entreprise FOREST, domiciliée 3 rue de Lanrivoaré, 29810 BRELES, pour un montant de 62 461.04 ¤ hors taxes,
- lot n° 2 ó charpente bois, bardage : entreprise QUEMENEUR, domiciliée ZA de Kerebars, rue Edmée Chandon, 29820 GUILERS, pour un montant de 29 900.00 ¤ hors taxes,
- lot n° 3 ó couverture : entreprise ABERS ETANCHEITE, domiciliée ZA de Mespaol, 10 rue des Artisans, 29290 SAINT RENAN, pour un montant de 44 119.98 ¤ hors taxes,
- lot n° 4 ó menuiseries extérieures aluminium : entreprise BPS ALUMINIUM, domiciliée 35 rue Nicéphore Niepce, 29200 BREST, pour un montant de 30 786.00 ¤ hors taxes,
- lot n° 5 ó menuiseries intérieures : entreprise CHAPALAIN, domiciliée 16 rue de Guimiliau, 29400 LAMPAUL-GUIMILIAU, pour un montant de 16 482.24 ¤ hors taxes.

- lot n° 6 ó plâtrerie, cloisons, doublage, faux-plafonds : entreprise CSIM, domiciliée ZA de Kerebars, 29820 GUILERS, pour un montant de 26 728.66 € hors taxes,
- lot n° 7 ó revêtements de sols : entreprise GORDET, domiciliée ZI de Penhoat, 159 rue Gustave Eiffel, 29860 PLABENNEC, pour un montant de 23 590.73 € hors taxes,
- lot n° 8 ó chauffage, ventilation, plomberie : entreprise TECHNI CHAUFFAGE, domiciliée 390 rue Antoine Lavoisier, ZAC de Kergaradec 3, 29490 GUIPAVAS, pour un montant de 27 000.00 € hors taxes,
- lot n° 9 ó électricité : entreprise LE BOHEC, domiciliée Impasse du Vern, ZI du Vern, BP 50418, 29404 LANDIVISIAU CEDEX, pour un montant de 22 929.74 € hors taxes,
- lot n° 10 ó peinture : entreprise ARMOR DECORS, domiciliée rue Jean-François Champollion, ZAC de Kerebars, 29820 GUILERS, pour un montant de 7 919.44 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 10 lots relatifs aux travaux d'extension de la salle polyvalente, via la construction d'une médiathèque, avec mise aux normes et travaux divers selon le descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relativement à ce dossier.

[Raccordement du réseau d'assainissement à la station de Bourg-Blanc : fonds de concours de la CCPA](#)

Par délibération, en date du 16 avril 2015, le Conseil de communauté de la CCPA a approuvé le dispositif d'attribution des fonds de concours pour la réalisation ou la mise aux normes des stations d'épuration et de le maintenir dans sa configuration initiale, issue d'une délibération de 2009, en fixant son montant à 30 % du coût HT des travaux à intervenir.

Le plan de financement de l'opération réalisée par la commune de COAT-MEAL de raccordement de son réseau d'assainissement à la station d'épuration de Bourg-Blanc se décline comme suit :

Coût des travaux HT	815 465,18 €	100,00%
Participation Agence de l'Eau	332 444,56 €	40,77%
Subvention CD 29	68 759,28 €	8,43%
Subvention CR Bretagne	46 575,00 €	5,71%
Reste à charge Commune	367 685,89 €	45,09%

A la lecture de ce document, la participation de la CCPA devrait s'élever à 30 % de 815 465,18 €, c'est à dire 244 640 €. Cependant, l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales précise en son V : qu' « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil de communauté et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Par conséquent, dans le cas de figure présent, le montant du fonds de concours à verser par la CCPA, au bénéfice de la commune de Coat-Méal, doit être strictement égal ou inférieur au montant total restant à la charge de la collectivité. Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite un fonds de concours de 183 842.94 € à la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Questions diverses

Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose que le ministère de l'Écologie a lancé un appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Le Pays de Brest se propose de porter une candidature pour le compte des cinq communautés de communes du Pays de Brest.

Cet appel à projet permet de financer six types de projets dont le premier est « réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ».

Considérant que le projet de :

- Isolation des toitures horizontales
- Installation de radiateurs à eau chaude basse température dans les pièces chauffées à l'électrique
- Agrandissement de la chaufferie actuelle et remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés bois
qui a été retenu par la commune, plus les options envisagées pour encore améliorer ces travaux de maîtrise de l'énergie et de substitution de l'énergie fossile par du renouvelable, à savoir :
- Le raccordement de l'école maternelle à la chaudière bois (l'école maternelle est actuellement chauffée au fuel)
- Le changement de la canalisation entre la chaufferie et l'école primaire qui est mal isolée par une canalisation calorifugée,
entre parfaitement dans le cadre des projets pouvant être retenus, le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter une fiche action au Pays de Brest, sachant que la subvention sera de 50 % si elle est accordée.

Achat d'un détecteur de métaux

L'acquisition d'un nouveau détecteur de métaux s'avérant urgente, le conseil autorise la dépense pour un coût de 378.79 € TTC qui sera imputé en section d'investissement du budget 2017.

Décision modificative des budgets

Afin de pouvoir réaliser toutes les écritures comptables de fin d'année, à l'unanimité, le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2016 :

Budget assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses

Cpte 66111	Intérêts d'emprunt	750 €
Cpte 6068	Autres matières et fournitures	- 750 €

Budget commune :

Section de fonctionnement

Dépenses

Cpte 6531	Indemnités Maire et Adjointes	400 €
Cpte 60621	Combustibles	- 400 €

Fin de la séance à 20 H 20.